



Quetigny, le 15 décembre 2016

Liberté Egalité Fraternité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 13 décembre 2016**

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mme C. GOZZI, Mr M. JELLAL, Mme I. PASTEUR, Mr M. LUCHIN, Mme O. LOURS, Mr P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mmes L. CHAMPION, A. ADOM, P. BONNEAU, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme C. METTETAL, MM. J. EL BAKKOUCHI, A. DEMANGE, Mme E. DUPAQUIER, MM. A-D. DIOUF, D. SERGENT, S. KENCKER, D. THIEULEUX, Mme M. GRENIER, MM. D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Etaient excusés : Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mme K. BOUZIANE (pouvoir à A. DEMANGE), Mr D. REUET (pouvoir à P. BONNEAU).

Secrétaire de séance : Catherine GOZZI

26 présents – 29 votants

DIRECTION GENERALE

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2016
- 2 - Soutien aux travaux de rénovation énergétique
- 3 - Convention de concession d'aménagement avec la SPLAAD – Avenant n° 2
- 4 - Convention de gestion d'équipements et d'espaces publics entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la Commune de Quetigny ↪ **Point retiré de l'ordre du jour**

POLE RESSOURCES

Finances

- 5 - Budget Primitif 2017 : budget principal de la Ville
- 6 - Budget Primitif 2017 : budget annexe de la saison culturelle
- 7 - Autorisation de programme : clôture de l'autorisation de programme « construction d'une salle festive »
- 8 - Tarifs 2017 : redevances d'occupation du Domaine Public (RODP) et tarifs municipaux divers
- 9 - Tarifs des services municipaux pour 2017 : restauration scolaire, accueil périscolaire, nouvelles activités péri-éducatives, accueil de loisirs sans hébergement, accueil jeunes
- 10 - Tarifs de la salle festive La Colline
- 11 - Tarifs du Golf municipal pour 2017
- 12 - Décision Modificative n° 3 pour 2016
- 13 - Subvention exceptionnelle à l'ASIFOM – Association Solidarité Internationale France Ouverte sur le Monde
- 14 - Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école maternelle Nelson Mandela
- 15 - Admissions en non valeur
- 16 - Créances éteintes

Ressources Humaines

- 17 - Modification du tableau des emplois

Marchés – Appels d'offres

- 18 - Convention avec SCIC Habitat Bourgogne – ouvrage mémoire sur le quartier des Huches

Mairie de QUETIGNY - Place Théodore MONOD - 21800 QUETIGNY

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h30 et le samedi : 9h00-12h00

Tél. : 03.80.48.28.30 – Télécopie : 03.80.48.28.31 – www.ville-quetigny.com

Quetigny, Ville fleurie

POLE POPULATION

Action Educative

- 19 - Organisation d'un séjour au profit de jeunes dans le cadre du dispositif « ville vie vacances »
- 20 - Renouvellement de la convention accueil jeunes au titre de l'année 2017 Espace Pierre Desproges

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 21 - Vœu présenté par D. THIEULEUX au nom du groupe Agir pour Quetigny

INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : louage de choses, assurances, marchés à procédure adaptée
- Protocole de prise en charge des personnes condamnées à exécuter un travail non rémunéré dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites pénales
- Projet Orange – modification d'un site de téléphonie mobile
- Ouvertures dominicales 2017 pour l'agglomération dijonnaise

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2016

Décision : 28 voix pour, 1 abstention

2. SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable

Décision : Unanimité

Dans le cadre de l'aide financière apportée par la Ville aux habitants pour les travaux d'économie d'énergie, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à Monsieur LETY pour la pose d'une chaudière avec le tubage, l'évacuation des condensats et le désembuage.

3. CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SPLAAD – AVENANT N° 2

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 23 voix pour, 5 contre, 1 abstention

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant n° 2 à la convention de concession avec la SPLAAD du 1^{er} décembre 2014. La rémunération de l'aménageur étant calculée en fonction d'un pourcentage de certaines dépenses et recettes prévisionnelles et sur un forfait d'études, cet avenant permettra de recalculer les forfaits de gestion tous les 5 ans sur la base du compte rendu annuel d'activité. Ceci aura pour effet d'ajuster la réalité des montants de rémunération globale de l'aménageur, au fur et à mesure de l'exécution de la convention.

4. CONVENTION DE GESTION D'EQUIPEMENTS ET D'ESPACES PUBLICS ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND DIJON ET LA COMMUNE DE QUETIGNY

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

POLE RESSOURCES

FINANCES

5. BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : 23 voix pour, 6 contre

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2017 de la Ville de Quetigny, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 13 155 064 € en section de fonctionnement ;
- 2 930 560 € en section d'investissement.

6. BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : 23 voix pour, 5 contre, 1 abstention

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2017 pour le budget annexe de la Saison culturelle, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 163 750 € en section de fonctionnement.

7. AUTORISATION DE PROGRAMME : CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « CONSTRUCTION D'UNE SALLE FESTIVE »

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

L'opération « Construction d'une salle festive » étant achevée et soldée en termes d'exécution financières, le Conseil Municipal approuve sa clôture.

La consommation des crédits de paiement afférents à cette autorisation de programme représente un total de 3 199 048 € H.T., soit 3 772 895 € TTC.

8. TARIFS 2017 : REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) ET TARIFS MUNICIPAUX DIVERS

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, aux droits et prestations suivants : accès aux services publics (carte Passeport-loisirs, carte d'accès à la bibliothèque, accès aux cours de tennis municipaux), achat de concessions dans le cimetière, redevances d'occupation du domaine public applicables notamment aux terrasses et devantures de magasins, droits de place du marché.

9. TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2017 : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES, ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, ACCUEIL JEUNES

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs des services suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 : restauration scolaire, accueil périscolaire, nouvelles activités péri-éducatives, accueil de loisirs sans hébergement, accueil jeunes.

Le Conseil Municipal adopte également les dispositions ci-dessous :

- Accueil jeunes : tarif forfaitaire applicable aux accompagnateurs (responsables légaux) : 3 € par demi-journée ;
- Tarif applicable aux enfants de parents divorcés, en garde alternée : dès lors que l'un des deux parents réside à Quetigny, le tarif « résident Quetigny » s'applique à l'ensemble des prestations dont l'enfant bénéficie.
- Restauration scolaire et ALSH : les animateurs stagiaires bénéficient de la gratuité des repas pris au restaurant, au même titre que les animateurs salariés.

10. TARIFS DE LA SALLE FESTIVE LA COLLINE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 à la salle festive La Colline.

11. TARIFS DU GOLF MUNICIPAL POUR 2017

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal adopte les tarifs applicables au Golf Municipal de Quetigny du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, étant précisé que les habitants de Quetigny détenteurs de la carte Passeport Loisirs bénéficient d'une réduction de 50 % sur ces tarifs.

12. DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR 2016

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : 24 voix pour, 5 contre

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 3 du Budget 2016, permettant d'inscrire les amendements suivants :

Budget Principal de la Ville

Section de fonctionnement :

Dépenses réelles de fonctionnement

Charges à caractère général :

- Augmentation de 5 000 € des crédits de « fournitures de petit équipement » affectés aux bâtiments, dans le cadre d'une rénovation de logement de fonction destiné à devenir un logement d'urgence ;
- Augmentation de 23 000 € des crédits affectés aux prestations de restauration scolaire ;
- Diminution de 4 640 € des crédits de prestations de services affectés à l'enseignement afin de couvrir les subventions scolaires.

Charges de personnel :

- Inscription d'un crédit de 55 400 € pour couvrir une indemnité de départ volontaire.

Autres charges de gestion courante :

- Augmentation de 400 € du compte « créances éteintes » ;
- Augmentation de 6 140 € du compte « subventions à des organismes de droit privé ».

Recettes réelles de fonctionnement

Atténuations de charges :

- Augmentation de 85 300 € du compte « remboursement sur rémunérations du personnel ».

Section d'investissement :

Dépenses réelles

Immobilisations incorporelles :

- Augmentation de 9 100 € pour des renouvellements de licences logiciels.

Immobilisations corporelles :

- Montant ci-dessus prélevé sur le compte « installations générales, agencement, aménagement des constructions ».

Opérations pour compte de tiers :

- Virement de compte à compte : réaménagement de trottoirs : - 13 000 € ; parking Flunch : + 13 000 €.

13. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASIFOM – ASSOCIATION SOLIDARITE INTERNATIONALE FRANCE OUVERTE SUR LE MONDE

Rapporteur : S. MUTIN, Adjointe à l'Action Culturelle

Décision : 28 voix pour, 1 abstention

Dans le cadre des Nuits d'Orient, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 283 € à l'ASIFOM pour le spectacle « L'Odysée de la moustache ». La Ville soutient ainsi les actions caritatives de cette association.

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE NELSON MANDELA

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Educative et au Jumelage Coopération

Décision : Unanimité

La Ville ayant été sollicitée pour une aide au financement d'un projet pédagogique concernant 73 élèves à l'école maternelle Nelson Mandela, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1040 euros à la coopérative scolaire. L'aide ainsi apportée s'élève à 14,25 euros par élève.

15. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Sur demande du comptable du Trésor, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur un montant de 3 657,25 € correspondant à des recettes irrécouvrables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

16. CREANCES ETEINTES

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision : Unanimité

Sur demande du comptable de la Ville, le Conseil Municipal constate l'irrecouvrabilité d'une créance de 1 667,95 €, relative à diverses factures émises par les services municipaux. Cette irrecouvrabilité est consécutive à un jugement prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un redevable.

RESSOURCES HUMAINES

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création des emplois suivants, au 1^{er} janvier 2017 :

- un poste de moniteur-éducateur à temps complet ;
- un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet.

MARCHES – APPELS D'OFFRES

18. CONVENTION AVEC SCIC HABITAT BOURGOGNE – OUVRAGE MÉMOIRE SUR LE QUARTIER DES HUCHES

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : 28 voix pour, 1 abstention

Le bâtiment situé 2 – 10 rue des Huches devant être démoli dans le cadre du réaménagement du centre-ville, il est proposé de conserver une trace de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal approuve ainsi le projet de convention à intervenir avec SCIC Habitat Bourgogne, afin de commander la réalisation d'un ouvrage qui présentera l'histoire du quartier des Huches sur fond d'histoire urbaine de Quetigny. Le coût de cette publication, d'un montant de 11 514 € TTC, sera partagé à parts égales entre SCIC Habitat Bourgogne et la Ville de Quetigny.

POLE POPULATION

ACTION EDUCATIVE

19. ORGANISATION D'UN SEJOUR AU PROFIT DE JEUNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « VILLE VIE VACANCES »

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Educative et au Jumelage Coopération

Décision : Unanimité

La Ville de Quetigny s'est engagée dans le dispositif Ville Vie Vacances, qui permet à des jeunes d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et contribue ainsi à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

Un nouveau projet, financé par la DDCS à hauteur de 2965 €, prévoit l'organisation d'un séjour pour de jeunes Quetignois rencontrant des difficultés d'insertion.

Le Conseil Municipal approuve ce projet qui sera réalisé par le service jeunesse, en partenariat avec l'Acodege, en décembre 2016.

20. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ACCUEIL JEUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2017 ESPACE PIERRE DESPROGES

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Educative et au Jumelage Coopération

Décision : Unanimité

L'éducation est une préoccupation essentielle de la municipalité de Quetigny, et dans ce cadre la convention Accueil Jeunes signée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale définit une collaboration à destination des jeunes Quetignois de 14 à 17 ans.

Le Conseil Municipal approuve ainsi les objectifs et les axes d'intervention du Service Jeunesse – Espace Pierre Desproges auprès de ces jeunes, et sollicite le renouvellement de la convention accueil jeunes avec la DDCS pour l'année 2017.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

21. VŒU PRESENTE PAR D. THIEULEUX, CONSEILLER MUNICIPAL, AU NOM DU GROUPE AGIR POUR QUETIGNY

Décision : 6 voix pour, 23 contre

Après un débat accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal, ce vœu relatif à l'intégration du Centre social Léo Lagrange dans le projet de 3^e lieu n'obtient pas la majorité et n'est donc pas adopté.

INFORMATIONS DU MAIRE

- ↳ Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Quetigny dans le cadre des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 9 février 2016 : louage de choses, assurances, marchés à Procédure Adaptée signés depuis le 26/10/2016.
- ↳ Protocole signé avec Mme la Procureur de la République, pour la prise en charge des personnes condamnées à exécuter un travail non rémunéré dans le cadre d'une mesure alternative aux poursuites pénales
- ↳ Projet Orange : modification d'un site de téléphonie mobile, 10 impasse Champeau (technologie 4G)
- ↳ Arrêté du Maire autorisant les magasins de Quetigny à ouvrir le dimanche, pour l'année 2017.